



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 803-10

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, greffier adjoint de la Ville de Rosemère :

QUE le Conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du **10 octobre 2023**, le règlement suivant :

803-10 - Règlement modifiant le règlement 803 – Lotissement, afin d'ajouter une disposition particulière à la zone H-11.

QUE la Municipalité régionale de comté (MRC) de Thérèse-De Blainville a délivré son certificat de conformité pour ce dernier le **25 octobre 2023** :

QUE ce règlement soit déposé au greffe de la Ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau;

QU'il entre en vigueur à la date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC à son égard, conformément à la loi.

DONNÉ À ROSEMÈRE, CE 30 OCTOBRE 2023.

Le greffier adjoint,

Alexandre Bélisle-Desjardins

M^e Alexandre Bélisle-Desjardins